



**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de
l'association Paroles de Femmes
Lundi 3 juin 2024 – 17 heures 30**

➤ Présentation du rapport moral

Le Conseil d'Administration collégial fait lecture du rapport moral de l'année 2023.

Il est ensuite soumis au vote des adhérent·es présent·es :

- ✓ 0 abstention
- ✓ 0 vote « contre »

Le rapport moral 2023 est approuvé à l'unanimité des adhérent·es présent·es à l'AGO.

➤ Présentation du rapport d'activité

Le rapport d'activité est présenté par les co-responsables, Janique LAURET et Claire BATAILLER, et les responsables d'activité, Marie-Lou BONNAUD et Sophie RODO.

Il est ensuite soumis au vote des adhérent·es présent·es :

- ✓ 0 abstention
- ✓ 0 vote « contre »

Le rapport d'activité 2023 est approuvé à l'unanimité des adhérent·es présent·es à l'AGO.

➤ Proposition d'augmenter l'adhésion des personnes morales à hauteur de 30 euros

Dans le but de différencier les montants des adhésions entre les personnes physiques et les personnes morales qui adhèrent à l'association Paroles de Femmes, cette dernière s'est inspirée des tarifs couramment pratiqués par d'autres associations et propose d'augmenter l'adhésion pour les personnes morales à hauteur de 30 euros.

Cette proposition est soumise au vote des adhérent·es présent·es:

- ✓ 0 abstention
- ✓ 0 vote « contre »

La proposition d'augmenter l'adhésion des personnes morales à hauteur de 30 euros est approuvée à l'unanimité des adhérent·es présent·es à l'AGO.

➤ **Présentation du rapport financier**

Le rapport financier 2023 est présenté par Claire BATAILLER, co-responsable de l'association, appuyée par Madame Isabelle POSTEL, Commissaire aux comptes. Il est ensuite soumis au vote des adhérent·es présent·es:

- ✓ 0 abstention
- ✓ 0 vote « contre »

Le rapport financier 2023 est approuvé à l'unanimité des adhérent·es présent·es à l'AGO.

➤ **Présentation des rapports des comptes 2022 et 2023 de la commissaire aux comptes**

Depuis 2022, l'association Paroles de Femmes perçoit plus de 150 000 € de subventions publiques. C'est la raison pour laquelle l'association a fait appel à Madame Isabelle POSTEL, commissaire aux comptes du cabinet Fiducie Consultants Audit, afin de certifier les comptes 2022 et 2023.

En préambule de sa présentation, elle indique qu'il est nécessaire d'approuver de nouveau les comptes 2022, à l'AGO de ce jour, en sa présence :

- ✓ 0 abstention
- ✓ 0 vote « contre »

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité des adhérent·es présent·es à l'AGO.

Suite à ce vote de régularisation, Madame POSTEL indique qu'après analyse de nos comptes, elle certifie que les comptes 2022 sont sincères et réguliers.

Par ailleurs, elle informe également l'assemblée qu'après analyse des comptes 2023 de l'association, elle certifie qu'ils sont sincères et réguliers.

Enfin, elle indique que le rapport relatif aux conventions réglementées est vierge car aucun membre du Conseil d'Administration collégial n'a de convention portant sur une prestation rémunérée avec l'association.

➤ **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration collégial**

Chacune des 6 membres du Conseil d'Administration collégial a souhaité se présenter pour un nouveau mandat. Après une courte présentation, leur candidature est soumise au vote à bulletin secret, auprès des 21 adhérent·es présent·es à l'Assemblée Générale Ordinaire.

A l'issue de la délibération, il est annoncé que les 6 membres du Conseil d'Administration sont élues à l'unanimité :

- Constance NAY
- Fabienne LABORDE-MILAA
- Laure SUDRE
- Laurence FEDELE
- Manon BIRBES
- Marie LINDAUER

A 19h45, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire est épuisé.

Signataire : Laurence FEDELE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the name Laurence FEDELE.